L'Union européenne et la région de Kaliningrad

2001/2046(COS) - 28/01/2002

En ce qui concerne la situation de Kaliningrad, le Conseil a noté les progrès accomplis dans les travaux en cours au sein de ses organes préparatoires sur les questions liées à la circulation des personnes et des biens, sur l'énergie, les télécommunications et la pêche, ainsi que sur l'État de droit et le secteur de la santé. Il est convenu de poursuivre le débat sur les relations avec la Russie et la situation de Kaliningrad lors de la session de mars du Conseil "Affaires générales", dans la perspective de la session du Conseil de coopération UE-Russie prévue les 15 et 16 avril 2002, de la réunion ministérielle UE-Russie dans le domaine de la justice et des affaires intérieures qui aura lieu les 25 et 26 avril 2002 et du sommet UE-Russie qui se tiendra à Moscou le 28 mai de la même année. Il a pris note qu'une réunion du Comité de coopération UE-Russie portant spécifiquement sur les questions liées à la situation de Kaliningrad serait également convoquée. Il a chargé le Comité des représentants permanents et le Comité politique et de sécurité de veiller à ce que les organes préparatoires concernés adoptent une approche globale et coordonnée sur toutes ces questions, en gardant à l'esprit la communication de la Commission de janvier 2001 et les conclusions du Conseil européen de Laeken.